

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 8 avril 2019 – 20 heures

Présents : Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Jean LEFEVRE, Laurent GUILLEMIN, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Dominique BARBOT à Madame Corinne SERRE
Pouvoir de Monsieur Jean-Claude DANET à Monsieur Michel PARRAIN

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Il transmet par ailleurs les remerciements d'un couple d'habitants des Pelus pour l'intervention de la municipalité quant aux travaux entrepris sur une habitation contiguë à la leur, travaux réalisés dans le cadre d'une procédure de péril imminent. Monsieur le Maire indique également que la Nièvre dispose depuis le 15 mars dernier d'une fourrière départementale automobile, située à Cosne-Cours-sur-Loire.

Questions à l'ordre du jour

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Avant de procéder au vote Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes locales n'ont pas évolué depuis 2008, et propose au Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2018. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire ces taux d'imposition pour l'année 2019 :

	Bases notifiées	Taux appliqués par l'Assemblée délibérante	Produit voté par l'Assemblée délibérante
Taxe d'habitation	2 068 000	10.52 %	217 554 €
Taxe foncière (bâti)	1 473 000	17.04 %	250 999 €
Taxe foncière (non bâti)	39 700	54.79 %	21 752 €
			490 305 €

2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2018 conformes aux comptes administratifs:

Budget Commune :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 1 313 100,37 €
Recettes : 1 731 942,28 € + report 2017 543 160,86 € = 2 275 103,14 €
Soit un excédent de 962 002,77 €

- Section d'investissement

Dépenses : 441 566,79 €
+ RAR 574 508,00 €
+ report 2017 178 539,54 = 1 194 614,33 €
Recettes : 563 457,24 €
+ RAR 482 635,00 € = 1 046 092,24 €
Soit un déficit de 56 649,09 € avec RAR, un déficit de 148 522,09 € (*besoin de financement*)

Budget Assainissement :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 26 648,08 €
Recettes 35 043,08 € + report 2017 92 158,82 € = 127 201,90 €
Soit un excédent de 100 553,82€

- Section d'investissement

Dépenses :	200 443,61 €	
	+ RAR 20 580,00 €	= 221 023,61€
Recettes : 114 965,82 € + report 81 873,68 € =	196 839,50 €	
	+ RAR 44 797,00 €	= 241 636,50 €

Soit un déficit de 3 604,11 € avec RAR, un excédent de 20 612,89 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 BUDGET COMMUNE ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. La présidence de la séance est laissée à Monsieur Thierry ARLETTAZ, Adjoint au Maire, pour présenter les comptes administratifs 2018 dressés par Monsieur Patrick BONDEUX:

Compte administratif principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		543 160,86	178 539,54			364 621,32
Opérations de l'exercice	1 313 100,37	1 731 942,28	441 566,79	563 457,24	1 933 206,70	2 838 560,38
TOTAUX	1 313 100,37	2 275 103,14	620 106,33	563 457,24	1 933 206,70	3 203 181,70
Résultats de clôture		962 002,77	56 649,09			905 353,68
Restes à réaliser			574 508,00	482 635,00	574 508,00	482 635,00
TOTAUX CUMULES	1 313 100,37	2 275 103,14	1 194 614,33	1 046 092,24	2 507 714,70	3 321 195,38
Résultats définitifs		962 002,77	148 522,09			813 480,68

Compte annexe pour le service de l'Assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		92 158,82		81 873,68		174032,50
Opérations de l'exercice	26 648,08	35 043,08	200 443,61	114 965,82	227 091,69	150 008,90
TOTAUX	26 648,08	127 201,90	200 443,61	196 839,50	227 091,69	324 041,40
Résultats de clôture		100 553,82	3 604,11			96 395,89
Restes à réaliser			20 580,00	44 797,00	20 580,00	44 797,00
TOTAUX CUMULES	26 648,08	127 201,90	221 023,61	241 636,50	247 671,69	368 838,40
Résultats définitifs		100 553,82		20 612,89		121 166,71

Les comptes de résultats de l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2018 / BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire regagne l'Assemblée.

Il propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 962 002,77 € comme suit :

- 148 522,09 € en recettes d'investissement au compte 1068, destinés à combler le besoin de financement en investissement
- 813 480,68 € (le solde) en recettes de fonctionnement au compte 002

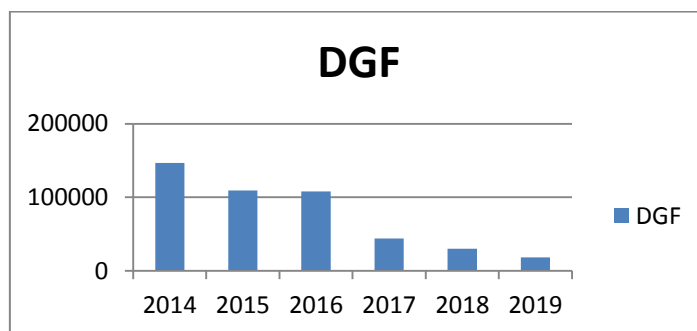
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

5- AFFECTATION DES RESULTATS 2018 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant excédentaire de 20 612,89 €, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 100 553,82€ en recettes de fonctionnement au compte 002. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en fonctionnement, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement. Par ailleurs, à l'aide d'un graphique, Monsieur le Maire met en évidence la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constatée depuis 2014. En 2014, elle s'élevait à 146 509 € et s'élève à 18 449 € pour 2019.



Avant de procéder au vote, il est également précisé que les montants de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux éventuellement accordés pour les projets d'investissement de la commune ne sont pas encore connus, et n'ont fait l'objet que d'une estimation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2019, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	2 401 701,68 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	1 588 221,00 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	813 481,68 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 401 701,68 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 198 393,34 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	574 508,00 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 772 901,34 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES	1 290 266,34 €
+RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	482 635,00 €
= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 772 901,34 €
TOTAL DU BUDGET 2019	
DEPENSES	4 174 603,02 €
RECETTES	4 174 603,02 €

7- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire expose, par chapitre budgétaire, les propositions de crédits en section d'exploitation, ainsi que les crédits dévolus aux opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2019, comme suit :

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTES	134 852,83 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT VOTEES	34 299,01 €
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	100 553,82 €
= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	134 852,83 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTEES	271 354,83 €
+ RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	20 580,00 €
= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	291 934,83 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT VOTEES +RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT = TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	247 137,83 € 44 797,00 € 291 934,83 €
TOTAL DU BUDGET 2019 DEPENSES RECETTES	426 787,66 € 426 787,66 €

8- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS / ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications au taux maximum du décret du 27 décembre 2005, actualisé pour 2019, soit une recette de 3 117,94 € (2018 : 2997,15 €)

9- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE / ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum du décret du 26 mars 2002 actualisé pour 2019, soit une recette de 209 € (203 € en 2018).

10- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ / ANNEE 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz au taux maximum du décret du 25 avril 2007, actualisé pour 2019, soit une recette de 544 € (526 € en 2018).

11- DEMANDE DE DETR 2019 RECTIFICATIVE -TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUAI DE LOIRE ET DE LIAISON PIETONNE AVEC LE CHER

Pour rappel, le Conseil Municipal avait sollicité en décembre dernier pour les tranches conditionnelles restantes des travaux du Quai de Loire, une subvention de 74 318,00 € au titre du contrat de ruralité porté par le Pays Val de Loire Nivernais, soit 31,33 % du montant de l'opération, via la demande de DETR 2019.

En concertation avec le Pays Val de Loire Nivernais, le plan de financement a été optimisé de façon à s'approcher de 80 % de subventions pour ce programme. Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 117 517 € au titre de la DETR 2019 pour ces travaux, soit 49,5 % de leur montant H.T., et d'adopter le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPERATION	HT	FINANCEMENTS								
		DETR 2019/ Contrat de ruralité	%	% totalité projet	CR/ PRG INTER- TERRITORIALIT E 2015-2020	%	CD-CCLVN Contrat de partenariat	%	Auto-financ.	%
TRANCHE FERME et PSE	395310.25	79062	20	12.50						
TC1 <i>non notifiée</i>	48947				252 997	40	56 418	8.92	126 499.25	20
TC2 <i>non notifiée</i>	54212									
TC3 <i>non notifiée</i>	8764	<u>117 517</u>	49.5	18.58						
TC4 <i>non notifiée</i>	125260									
Sous-total	237183									
TOTAL	632493.25				505 994			80	126 499.25	20

12- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ROUTE DE LA VILLENEUVE

Monsieur le Maire indique que des travaux d'élargissement et de renforcement de la route de la Villeneuve jusqu'à la zone d'activités industrielles et artisanales, sont programmés pour 2019. La scierie de Neuvy est implantée sur cette zone d'activités. Le montant des travaux est estimé à 250 000,00 € H.T. Un co-financement est possible pour soutenir les investissements liés à la filière bois, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL). Aussi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 100 000,00 € H.T. au titre de la DSIPL, soit 40 % du montant H.T. des travaux, et d'adopter le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
Coût des travaux - tronçon menant à la scierie	250 000.00 €	100 %
Subvention au titre du contrat de ruralité	100 000.00 €	40 %
Auto-financement	150 000.00 €	60 %
TOTAL	250 000.00 €	100 %

Monsieur le Maire indique qu'aucune nouvelle observation n'a été portée au cahier de doléances de la commune.

La parole est donnée au public. Un administré s'interroge sur la présence de petites bornes en bois, correspondant à un nouveau sentier de randonnée sur la commune. Il s'agit de la signalétique mise en place dans le cadre du nouveau parcours pédagogique. D'une distance de 4 kilomètres et d'une durée d'environ 1 heure 50 minutes, son tracé débute à la passerelle de la Vrille, se poursuit sur les quais de Loire pour cheminer dans le bourg de Neuvy. Il est jalonné de nombreux panneaux pédagogiques à destination de tous les publics et signalant les plus beaux points de vue. Réalisé en collaboration avec la Maison de Loire du Cher, ce parcours sera enrichi de dépliants au second semestre 2019.

Par ailleurs, il est signalé le départ de Neuvy de l'informaticien. Désormais à Bonny-sur-Loire, il continuera à assurer les dépannages et interventions à domicile sur la commune.

Enfin, un couple d'administrés du Quai de Loire sollicite des précisions sur les travaux qui sont en cours sur le secteur. Monsieur le Maire indique notamment que les pierres formant l'assise des bancs situés aux quais ont été retirés en début de chantier pour éviter tout dommage, et qu'elles seront nettoyées et remplacées en fin de travaux.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT

Le Maire,
Patrick BONDEUX